

# SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET START-UP AMÉRICAINNE: TRAITEMENT FISCAL AMÉRICAIN

---

FANNY KARAMAN

Avocate aux barreaux de New York et de Paris

# Sommaire

---

1. Start-up américaine: Formes sociales courantes et traitement fiscal
  - Corporation
  - Partnership
  - L.L.C.
  - Autres entités
2. Règlementation « Check-the-Box »
  - Entités de droit américain
  - Entités de droit étranger
3. Traitement fiscal de ma société française aux U.S. (SC, SNC, SARL, SA, SAS)
4. Problématiques afférentes

# NOTIFICATION

---

Cette présentation ne saurait constituer un conseil légal. La responsabilité des présentateurs et des sponsors ne saurait être engagée. Le présent document n'a été rédigé qu'à but informatif.

Les présentateurs participent à titre bénévole et indépendant. Leurs propos ne sauraient représenter ni l'avis de leurs employeurs respectifs, ni celui de toute autre entité ou personne pouvant apparaître comme leur étant affiliée.

# 1. START-UP AMÉRICAINE: FORMES SOCIALES COURANTES ET TRAITEMENT FISCAL

---

# Corporations

---

- Responsabilité limitée des actionnaires à leurs apports en capital
- Entité taxable séparément de ses membres à l'impôt sur les sociétés au niveau fédéral, fédéré et local:
  - Taux fédéral: généralement entre 34% et 35%
  - New York State: le montant le plus élevé de:
    - 6.5% \* des revenus
    - 0.1 % de la valeur des actifs alloués à NYS.
    - Montant minimum (entre \$25 et \$200,000).
  - New York City: approche similaire à NYS
- Actionnaires imposés sur les distributions reçues à l'impôt sur le revenu au niveau fédéral, fédéré et local:
  - Niveau fédéral: généralement au taux privilégié de 20% + 3.8% net investment income tax pour certains contribuables
  - New York State impose les dividendes au taux de droit commun (taux max de 8.82%)
  - New York City impose les dividendes au taux de droit commun (taux max de 3.876%)

# Partnership

---

- General Partnership:
  - Tous les « partners » sont responsables solidairement et indéfiniment des dettes sociales
- Limited Partnership:
  - Différence entre general partner(s) et limited partner(s)
  - General partner(s): responsabilité illimitée, participe(nt) à la gestion du partnership
  - Limited partner(s): responsabilité limitée aux apports, ne participe(nt) pas à la gestion du partnership
- Sauf option contraire, le partnership est traité comme une entité transparente:
  - Imposition des revenus du partnership entre les mains des partners au niveau fédéral, fédéré et local:
    - Fédéral: taux max. de 39.6% + 3.8% pour certains contribuables
    - NYS: taux max. de 8.82%
    - NYC: taux max. de 3.876%
  - Le partnership doit soumettre une déclaration 1065 et distribuer des formulaires K-1 aux partners, indiquant leur part respective dans les revenus, pertes et gains du partnership;
  - Les partners reportent leur part de revenus, pertes et gains sur leur déclaration 1040.

# Limited Liability Company (L.L.C.)

- Responsabilité limitée des membres
- Traitement fiscal (sauf option contraire):
  - Si un seul membre: entité transparente, pas d'obligation déclarative en principe au niveau de la L.L.C.;
  - Si deux membres ou plus: traitée fiscalement comme un partnership;
  - Dans tous les cas: imposition du résultat fiscal au niveau des membres et non de la L.L.C.:
    - Fédéral: taux max. de 39.6% + 3.8% pour certains contribuables
    - NYS: taux max. de 8.82%
    - NYC: taux max. de 3.876%

# Autres entités

---

- Sole proprietorship
- Joint Venture
- S corporation
- Limited liability partnership
- S corporation
- Etc.

## 2. RÉGLEMENTATION « CHECK-THE-BOX »

---

# Entités de droit américain

---

- Corporation: pas de choix possible
- Entité autre qu'une « corporation »:
  - Si deux membres ou plus: partnership ou corporation
  - Si un membre: transparente ou corporation
- Formulaire 8832
- Délai pour une élection initiale
- Conséquences d'une élection en cours de vie sociale
- Règles différentes en matière d'entités étrangères

# Entités de droit étranger

---

- *Per se* corporations : S.A. pour la France
- Classification sans « check-the-box »:
  - Responsabilité limitée de tous les membres: corporation
  - Responsabilité illimitée des membres:
    - Si deux associés ou plus et un associé au moins a une responsabilité illimitée: partnership
  - Si un associé: transparente/inexistante fiscalement
- Check-The-Box:
  - Pas possible pour les *per se* corporations
    - Si deux membres ou plus: partnership ou corporation;
    - Si un membre: transparente ou corporation
- Formulaire 8832
- Délai pour une élection initiale
- Conséquences d'une élection en cours de vie sociale

# 3. TRAITEMENT FISCAL DE MA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AUX U.S.

---

# Société Civile

---

- Contexte
- Responsabilité illimitée aux dettes sociales des associés proportionnellement à leurs apports (sans solidarité entre eux)
- Traitement fiscal français de la société:
  - Aucune imposition au niveau de la société mais au niveau des associés à l'impôt sur le revenu
  - Option possible pour l'impôt sur les sociétés

# Société Civile (Suite)

---

- Traitement fiscal U.S. de la société:
  - Un associé: transparente; corporation sur option
  - Deux associés ou plus: partnership; corporation sur option
  - Crédits d'impôts pour les impôts français payés par l'associé

# Société en Nom Collectif (SNC)

---

- Société de personnes
- Responsabilité illimitée des associés aux dettes sociales et solidarité entre eux
- Traitement fiscal français de la société: fiscalement transparente
- Traitement du résultat fiscal: imposition à l'impôt sur le revenu des associés pour la part du résultat correspondant à leurs droits dans la société
- Traitement fiscal américain:
  - Deux associés minimum obligatoire: partnership; corporation sur option
  - Crédits d'impôts pour les impôts français payés par l'associé U.S.

# Société à Responsabilité Limitée (SARL)

- Société de capitaux
- Responsabilité limitée aux dettes sociales à concurrence des apports des associés
- Traitement fiscal français de la société: non transparente
- Traitement du résultat fiscal: impôt sur les sociétés
- Traitement fiscal américain:
  - Corporation par défaut
  - Option pour être traitée en tant que partnership
  - Crédit d'impôt pour impôts étrangers payés par l'associé U.S.

# Société Anonyme (S.A.)

---

- Société de capitaux
- Responsabilité limitée aux dettes sociales à concurrence des apports des associés
- Traitement fiscal de la société: non transparente
- Traitement du résultat fiscal: impôt sur les sociétés
- Traitement fiscal américain:
  - *Per se* corporation; pas d'option possible
  - Crédit d'impôt pour les impôts français payés sur dividendes reçus
  - Autres problématiques corporates

# Société par Actions Simplifiée (SAS)

- Société de capitaux
- Responsabilité limitée aux dettes sociales à concurrence des apports des associés
- Traitement fiscal français de la société: non transparente
- Traitement du résultat fiscal: impôt sur les sociétés
- Traitement fiscal américain:
  - Corporation par défaut
  - Option pour être traitée en tant que partnership
  - Crédit d'impôt pour impôts étrangers payés par l'associé

# Problématiques Afférentes

---

- C.F.C. (Formulaire 5471)
- P.F.I.C. (Formulaire 8621)
- Formulaire F.B.A.R. (FinCEN Form 114)
- Formulaire 8938

# Important Notice

This presentation is not intended to be legal advice. Reading these materials does not create an attorney-client relationship. The outcome of each case stands on its own merits.